

Note au procès-verbal :

Monsieur le directeur général Yvon Blanchard a déposé au Conseil municipal le certificat du résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter qui a eu lieu le 2 février 2014.

**2014-02-40 Retrait du Règlement numéro 2013-07-001
conformément à l'article 599 de la Loi sur les
élections et les référendums dans les municipalités**

Considérant que le nombre de demandes requis pour l'approbation référendaire de ce règlement modificateur a été largement dépassé par les personnes habiles à voter ; **(Articles 532 et suivants de la LERM)**

Considérant que le conseil municipal peut par résolution retirer le Règlement N° 2013-07-001, modifiant le zonage dans le secteur du Mont Ste-Marie ; **(Article 559 de la LERM)**

En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Labelle et il est résolu que le préambule fasse partie intégrante de cette résolution.

Que le conseil municipal retire le Règlement N° 2013-07-001 concernant une modification au zonage dans le secteur du Mont Ste-Marie.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-02-41 Journal des déboursés

Il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu d'adopter les comptes et les ajouts de la période, déposés séance tenante au conseil municipal, portant le numéro 5959 pour un montant total de 500.00 \$, l'annulation du chèque numéro 6003 ainsi que les numéros 6004 à 6055 inclusivement pour un montant total de 88,411.26\$.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2014-02-42 Adoption du journal des salaires et des remises
provinciales et fédérales**

Il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu d'adopter le journal des salaires et des remises provinciales et fédérales pour les périodes 01 à 05 au montant de 93,488.69\$.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2014-02-43 Demande d'appui de la résolution de la municipalité
de Grand-Remous demandant à la MRC Vallée-de-la-
Gatineau de réviser la zone inondable de récurrence
20 ans sur la rivière Gatineau**

Considérant la demande d'appuyer la résolution de la municipalité de Grand-Remous demandant à la MRC Vallée-de-la-Gatineau de réviser la zone inondable de récurrence 20 ans.

Considérant que la cartographie des zones inondables de notre territoire est la même depuis le début des années 1980.

Considérant que plusieurs municipalités de notre territoire comportent des zones inondables.

Considérant que la MRC Vallée-de-la-Gatineau est présentement en processus de schéma d'aménagement révisé.

Par conséquent, il est proposé par Monsieur le conseiller François Lafrenière et il est résolu de demander à la MRC Vallée-de-la-Gatineau qu'elle entreprenne des démarches pour cartographier les zones inondables sur son territoire et plus précisément, la zone de récurrence 20 ans de la rivière Gatineau qui longe plusieurs municipalités sur le territoire.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-02-44 La Fondation du Centre de Santé et Services Sociaux de la Vallée-de-la-Gatineau – Course amicale à relais au Mont Ste-Marie le 21 février 2014, à 9h30

Considérant que la Fondation du Centre de Santé et Services Sociaux (CSSS) de la Vallée-de-la-Gatineau organise sa 5^e édition de cueillette de fonds, ces derniers serviront à aider le CSSS de la Vallée-de-la-Gatineau pour l'acquisition d'équipements à la fine pointe de la technologie.

Considérant qu'une course de ski amicale à relais se déroulera au Mont Ste-Marie le 21 février 2014 à compter de 9h30.

Considérant que Monsieur le maire Gary Lachapelle et Monsieur le directeur général Yvon Blanchard contribueront la somme de 200.00 \$ envers le financement d'une équipe de course de ski.

Considérant que la municipalité souhaite qu'une équipe la représente et participe à la course amicale à relais et ce, au coût de 200.00 \$.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu que la municipalité forme une équipe pour la représenter lors de la course de ski amicale à relais qui aura lieu au Mont Ste-Marie le 21 février 2014, à compter de 9h30, et que la municipalité assume le coût de 200.00 \$ pour l'inscription de ladite équipe.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-02-45 Gatineau Valley Skating Club / Club de Patins Vallée-de-la-Gatineau – Programme du 19^e spectacle annuel

Considérant que la municipalité contribue financièrement à la pratique de patins chez les enfants fréquentant l'école St-Nom-de-Marie.

Considérant que le Club de Patins Vallée-de-la-Gatineau est une organisation à but non lucratif (OBNL) et elle compte sur le soutien des entreprises et des organisations pour aider à organiser le spectacle annuel.

Considérant que le prix relié à l'achat d'un huitième de page de publicité dans le programme du 19^e spectacle annuel est de 25.00 \$.

Par conséquent, il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Labelle et il est résolu d'acheter un huitième de page de publicité dans le programme du 19^e spectacle au montant de 25.00 \$ payable à l'ordre de Gatineau Valley Skating Club / Club de Patins Vallée-de-la-Gatineau.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-02-46 Nomination pour les médailles du Lieutenant-gouverneur du Québec pour les aînés en reconnaissance de leur engagement communautaire

Considérant que le Bureau du Lieutenant-gouverneur du Québec invite la population à présenter des nominations de personnes aînées ayant contribué envers l'engagement communautaire.

Considérant que la municipalité compte un grand nombre de bénévoles ayant 65 ans et plus et que les nominations doivent être parvenues au plus tard le 21 février 2014.

Considérant que l'Association du club Les Geais Bleus regroupe des membres rencontrant les conditions requises, il serait opportun que les organisateurs de la dite association soumettent des candidatures dans le cadre cet événement.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu de soumettre les nominations que l'Association du club Les Geais Bleus soumettra et de les acheminées au bureau du Lieutenant-gouverneur du Québec.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-02-47 La Fête des Voisins le 7 juin 2014

Considérant que la municipalité souhaite mobiliser ses citoyens pour qu'ils célèbrent à leur façon les plaisirs du bon voisinage le 7 juin prochain.

Considérant que cet événement regroupe plusieurs activités permettant de tisser des liens entre les membres de la communauté.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu de commencer à planifier et d'organiser les activités qui se tiendront lors de la Fête des Voisins le 7 juin 2014.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-02-48 Tournois de pêche les 23 août et 6 septembre 2014 de l'Association Ultra Bass Outaouais

Considérant la demande de l'Association Ultra Bass Outaouais de tenir 2 tournois de pêche à Lac-Sainte-Marie en 2014.

Considérant que les participants aux tournois paieront le stationnement de leur véhicule lors de cet événement.

Par conséquent, il est proposé par Monsieur le conseiller François Lafrenière et il est résolu de permettre aux membres de l'Association Ultra Bass Outaouais de stationner leur véhicule, moyennant le paiement du stationnement au frais de 20.00 \$ par véhicule, lors des tournois de pêche qui se tiendront les 23 août et 6 septembre 2014 dans la municipalité de Lac-Sainte-Marie.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-02-49 Demande d'appui de la résolution numéro 2014-R-AG044 de la MRC Vallée-de-la-Gatineau - Point de services dans la Vallée-de-la-Gatineau

Considérant que la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau demande au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale d'établir un bureau de Services Québec dans la Vallée-de-la-Gatineau.

Considérant que la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau demande aux municipalités situées dans son territoire d'appuyer leur résolution portant le numéro 2014-R-AG044.

Considérant que la population de la municipalité de Lac-Sainte-Marie pourrait nécessiter des services provenant du gouvernement du Québec.

Par conséquent, il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Labelle et il est résolu d'appuyer la résolution 2014-R-AG044 de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau demandant au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale d'établir un bureau de Services Québec dans la Vallée-de-la-Gatineau.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-02-50 Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) – Perfectionnement

Considérant que l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) offre du perfectionnement varié à ses membres.

Considérant que cette formation est axée sur les pratiques et les actions des professionnels du monde municipal et leur offrira une meilleure compréhension du rôle et des responsabilités de chacun au sein de la municipalité.

Considérant qu'il serait pertinent à ce que Monsieur le directeur général Yvon Blanchard et son adjointe Madame Andrée Bertrand suivent la formation intitulée « Rôles et responsabilités des élus et des DG : l'envers du décor ».

Par conséquent, il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Labelle et il est résolu que Monsieur le directeur général Yvon Blanchard et son adjointe Madame Andrée Bertrand s'inscrivent à la formation intitulée « Rôles et responsabilités des élus et des DG : l'envers du décor » qui se

tiendra le 28 février 2014, de 8h30 à 16h30, au Ramada Plaza Manoir du Casino, à Gatineau.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-02-51 Perfectionnement en traitement des eaux usées offert par la MRC Vallée-de-la-Gatineau

Considérant qu'en collaboration avec le Cégep de l'Outaouais, la MRC Vallée-de-la-Gatineau (MRCVG) offrira une formation continue aux opérateurs de traitement des boues de fosses septiques, axée sur les notions de base en chimie et en biologie.

Considérant que cette formation est offerte aux municipalités situées sur le territoire de la MRCVG.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu que Monsieur Daniel Charbonneau suive la formation continue aux opérateurs de traitement des boues de fosses septiques qui sera organisée par le Cégep de l'Outaouais et la MRC Vallée-de-la-Gatineau.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-02-52 Le congrès de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement (COMBEQ) les 1er, 2 et 3 mai 2014 au Fairmont le Manoir Richelieu

Considérant qu'il est important de faire valoir le rôle de l'officier municipal en bâtiment et en environnement au sein de la municipalité.

Considérant que l'officier municipal doit intervenir efficacement en appliquant la réglementation dans ce domaine.

Considérant que des activités de formation sont offertes dans le cadre dudit congrès qui permettront de hisser l'officier municipal en bâtiment et en environnement à la fine pointe du progrès dans ce domaine.

Par conséquent, Il est proposé par Monsieur le conseiller François Lafrenière et il est résolu d'inscrire Monsieur Martin Lafrenière afin qu'il participe au congrès de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement (COMBEQ) les 1^{er}, 2 et 3 mai 2014 au Fairmont le Manoir Richelieu et de couvrir les frais reliés à cet événement.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-02-53 Don commémoratif envers la Société canadienne du cancer à la mémoire de Monsieur Maurice Legault

Il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu d'exprimer notre sympathie en faisant un don commémoratif de 100.00 \$ à la Société canadienne du cancer soulignant la mémoire de Monsieur Maurice Legault.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-02-54 Don commémoratif envers l'Hôpital d'Ottawa à la mémoire de Monsieur Jean-Guy Blanchard

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Labelle et il est résolu d'exprimer notre sympathie en faisant faire un don commémoratif de 100.00 \$ à l'Hôpital d'Ottawa soulignant la mémoire de Monsieur Jean-Guy Blanchard.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-02-55 Entente relative de fourniture mutuelle de service de protection contre l'incendie entre la municipalité de Denholm et la municipalité de Lac-Sainte-Marie

Considérant que les municipalités parties à l'entente désirent se prévaloir des disposition des articles 569 et suivants du Code municipal pour

conclure une entente relative à un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie.

Considérant que les casernes situées à proximité peuvent être appelées à intervenir dans la municipalité voisine dès l'appel initial selon le protocole de déploiement en vigueur dans chaque municipalité ou sur demande lors d'intervention plus importante.

Considérant que chaque municipalité peut, conformément à la Loi sur la sécurité incendie (L.R.Q., c. 20), établir les tarifs pour l'utilisation des services de son service de sécurité incendie.

Considérant qu'une entente a été déposée par la municipalité de Denholm et doit être signée par cette dernière et la municipalité de Lac-Sainte-Marie.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu d'autoriser Monsieur le maire Gary Lachapelle et Monsieur le directeur général Yvon Blanchard de signer, pour et au nom de la municipalité de Lac-Sainte-Marie, l'entente relative de fourniture mutuelle de service de protection contre l'incendie entre la municipalité de Denholm et la municipalité de Lac-Sainte-Marie.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-02-56 Adoption des taux d'intérêts et pénalités pour comptes de taxes non-payées – Année fiscale 2014

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Labelle et il est résolu que le taux d'intérêt pour les comptes de taxes non-payées durant l'année fiscale 2014 soit de 15% et que le taux de pénalité soit de 5%.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-02-57 Plan de mise en œuvre du service d'incendie prévu pour l'année 2

Considérant que le directeur du service d'incendie a élaboré un plan de mise en œuvre en matière de sécurité d'incendie sur une base quinquennal.

Considérant que ledit plan de mise en œuvre en matière de sécurité d'incendie prévu pour l'année 2 doit être déposé le 21 février 2014 auprès du coordonnateur et technicien en sécurité incendie, Monsieur Sylvain Pépin, de la MRC Vallée-de-la-Gatineau.

Par conséquent, il est proposé par Monsieur le conseiller François Lafrenière et il est résolu que Monsieur le directeur du service d'incendie Marc Barbe dépose le plan de mise en œuvre en matière de sécurité d'incendie prévu pour l'année 2, avant le 21 février 2014, auprès du coordonnateur et technicien en sécurité incendie, Monsieur Sylvain Pépin, de la MRC Vallée-de-la-Gatineau.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-02-58 Clôture de la séance

Il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu de clore la séance ordinaire étant donné que tous les sujets ont été traités. La séance est levée à 19h15.

Gary Lachapelle
Maire

Yvon Blanchard
Directeur général/Secrétaire-Trésorier